



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 5381

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports à propos du décret sur la répartition des postes d'internes pour l'année 2007. En effet, alors que la réussite aux épreuves classantes nationales garantit un poste par candidat, il apparaît que le nombre de postes d'internes proposé pour l'année 2007 est inférieur au nombre de candidats. Cela implique que ceux qui ont réussi les épreuves ne se verront pas forcément offrir un poste. Il lui demande quelles dispositions sont prévues pour faire face à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5381

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)